



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 28 JUILLET 2022**

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 10

✓ Par suite d'une convocation en date du 22 juillet 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 28 juillet 2022, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Étaient présents : Gilles CORTINOVIS - Pauline DONNA - Anne DUPUIS - Laurence FRANCHEQUIN - François GIL - Thierry LOUVET - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.

✓ Absents ayant donné procurations : Bernadette MARTINATO à Laurence FRANCHEQUIN et Stéphane NAEGEL à Thierry LOUVET.

✓ Excusé : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2022 - 32

**ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDES PAR LE DÉPARTEMENT POUR LAFourniture
ET LA LIVRAISON DE DISPOSITIFS DE SIGNALISATION VERTICALE**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Département organise un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de dispositifs de signalisation verticale, permanente et temporaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'**ADHÉRER** au groupement de commandes
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 29 juillet 2022, et de la publication le 29 juillet 2022.

Le Maire,

Michel NARDIN

